

République française

Département du Lot

## COMMUNE D'ESPEDAILLAC

Séance du 13 octobre 2022

Membres en exercice :  
11

Date de la convocation: 06/10/2022

L'an deux mille vingt-deux et le treize octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Gérard MAGNE

Présents : 7

**Présents :** Gérard MAGNE, Sylvain CAVALIE, Laurence LUCOTTE, Gérard DOREMUS, Francis JAMMES, Laura CIPIERE, Olivianne BELKADI

Votants: 9

Pour: 9

**Représentés:** Malika BEAUDET par Francis JAMMES, Sonia PAGES par Gérard MAGNE

Contre: 0

Abstentions: 0

**Excusés:** Bruno WIDENMANN, Yves BAISSAC

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Olivianne BELKADI

### Objet: Logement Mairie - Restitution dépôt de garantie - DE\_2022\_4\_5

Le Maire informe le Conseil Municipal que le logement de la mairie (appartement de gauche) a été libéré le 31 août 2022. Il précise que l'état des lieux établi contradictoirement avec le locataire, n'a révélé aucune charge à retenir contre lui. Il propose donc de restituer à Monsieur Valentin FRANCOUAL, le dépôt de garantie demandé en début de bail, s'élevant à un mois de loyer, soit 320.17 €.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité pour le remboursement de cette caution, sauf si cette personne est redevable de sommes relatives à des loyers ou charges impayées auprès de la Trésorerie de Figeac.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an susdits.

Secrétaire de séance

**Olivianne BELKADI**



Le Maire,

**Gérard MAGNÉ**



Publication sur le site de la Mairie le : 26/10/2022

RF SOUS PREFECTURE DE FIGEAC
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 20/10/2022 046-214000942-20221013-DE_2022_4_5-DE